

## COMPTE RENDU

---

**Président** : Pierre Chevalier

**Secrétaire** : Stéphane Brindel

**Élus** :

**Nombre de délégués** :

en exercice : 102

présents : 78 (titulaires et suppléants)

votants : 91 (dont 13 pouvoirs)

**PRÉSENTS (78)** : Arfeuillère Christophe ; Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Barbe Gilles ; Barbe Patrice ; Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane ; Bringoux Jeanine ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Chaumont Michelle ; Chevalier Aline ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Coulaud Danièle ; Coutaud Pierre ; Cronnier Pierrick ; Delbègue Jean-Pierre ; Delpy Daniel ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel ; Fonfrede Alain ; Gaertner Bernard ; Gautier Stéphanie ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; Lanly Alain ; Laurent Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Mazière Daniel ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Montigny Pascal ; Mouty Samuël ; Nirelli Catherine ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pannetier Martine ; Parrain Céline ; Pelat Philippe ; Pesteil Michel ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Picard Nadine ; Ratelade François ; Rebutzi Franck ; Ribeiro Sophie ; Roche Philippe ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Jean-Pierre ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Talvard Françoise ; Tur Christophe ; Valibus Michèle ; Ventadour Elisabeth ; Vimont Barbara ; Ziolo Eric.

**POUVOIRS (13)** : Aubessard Anne-Marie (pouvoir à Jean-Pierre Saugeras) ; Calla Tony (pouvoir à Christophe Arfeuillère) ; Delibit Sandra (pouvoir à Mady Junisson) ; Faugeron Guy (pouvoir à Pierre Chevalier) ; Fiancette Yoann (pouvoir à Pierrick Cronnier) ; Gantheil Robert (pouvoir à Philippe Roche) ; Granet Henri (pouvoir à Jean-Marc Michelon) ; Lacrocq Michel (pouvoir à Alain Fonfrede) ; Le Gall Nathalie (pouvoir à Franck Rebutzi) ; Le Royer Sandrine (pouvoir à Eric Ziolo) ; Peyraud Serge (pouvoir à Daniel Escurat) ; Prabonneau Sylvie (pouvoir à Pierre Coutaud) ; Sénéjoux Jacques (pouvoir à Bernard Gaertner).

**EXCUSÉS (12)** : Bauvy Claude ; Bredèche Robert (*représenté*) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Tony ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

Convocation adressée le 23 mars 2021 par Pierre Chevalier, président.

Séance publique tenue à Ussel, à 18 heures.

Sur proposition du président, Stéphane Brindel est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le procès-verbal détaillé du conseil communautaire du 25 février 2021.

Le conseil communautaire prend acte des décisions du président.

Ajout de deux points à l'ordre du jour accepté à l'unanimité :

- Demande d'aide au recrutement d'un chargé de mission mobilité
- Approbation du don du fonds Chadeyron

Conformément aux sujets inscrits à l'ordre du jour :

## FINANCES

### 1. EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance pour la présentation de ces rapports.

*Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et quitte la salle. Il détient le pouvoir de Guy Faugeron.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 102*
- *présents : 77 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 89 (dont 12 pouvoirs)*

#### a) Budget principal

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants : 89</b>	<b>Pouvoirs : 12</b>	<b>Pour : 88</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal 2020 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020 ;
- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

#### b) Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants : 89</b>	<b>Pouvoirs : 12</b>	<b>Pour : 81</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 8</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » 2020 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » pour l'exercice 2020 ;
- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

### c) Budget annexe « Spanc »

#### À LA MAJORITÉ,

Votants : 89	Pouvoirs : 12	Pour : 88	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « SPANC » 2020 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2020 ;
- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

### d) Budget annexe « Zones d'activités »

#### À LA MAJORITÉ,

Votants : 89	Pouvoirs : 12	Pour : 88	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Zones d'activités » 2020 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Zones d'activités » pour l'exercice 2020.

*Pierre Chevalier rejoint la séance et reprend la présidence de l'assemblée. Il détient le pouvoir de Guy Faugeron.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 102*
- *présents : 78 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 91 (dont 13 pouvoirs)*

## 2. DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES LOCALES 2021

#### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 91	Pouvoirs : 13	Pour : 91	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de Taxe d'Habitation (TH), de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) au titre de l'année 2021 comme récapitulé ci-dessous :

Taxes	Taux (%)
CFE	29,20
TH	8,08
TFB	1,87

### 3. DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TEOM 2021

À L'UNANIMITE,

Votants : 91	Pouvoirs : 13	Pour : 91	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les taux proposés, pour l'année 2021, présentés au rapport.

### 4. CONCOURS/ PARTICIPATIONS/ SUBVENTIONS 2021

#### a) Concours, subventions et participations au titre de l'année 2021

À L'UNANIMITE,

Votants : 91	Pouvoirs : 13	Pour : 91	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau présenté au rapport ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### b) Participation 2021 à l'Office de tourisme Communautaire

*Didier Beaumont, Philippe Brugère, Stéphanie Gautier, Mady Junisson, Michèle Valibus et Eric Ziolo sont membres du bureau de l'office de tourisme communautaire et ne prennent pas part au vote de ce rapport.*

*Mady Junisson détient le pouvoir de Sandra Delibit et Eric Ziolo celui de Sandrine Le Royer.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 102*
- *présents : 72 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 83 (dont 11 pouvoirs)*

À L'UNANIMITE,

Votants : 83	Pouvoirs : 11	Pour : 83	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 de l'office de tourisme communautaire présenté au rapport ;
- **FIXE** la contribution de Haute-Corrèze Communauté à l'office de tourisme communautaire pour l'année 2021 à 607 400,00 € ;
- **AUTORISE** le versement de la subvention de manière mensuelle.
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Tony Cornelissen rejoint la séance. La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :

Nombre de délégués :

- en exercice : 102
- présents : 79 (titulaires et suppléants)
- votants : 92 (dont 13 pouvoirs)

## 5. EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

### a) Budget principal

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants : 92</b>	<b>Pouvoirs : 13</b>	<b>Pour : 84</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 8</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2021

Jean-Marc Bodin quitte la séance et donne pouvoir à Danielle Coulaud. La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :

Nombre de délégués :

- en exercice : 102
- présents : 78 (titulaires et suppléants)
- votants : 92 (dont 14 pouvoirs)

### b) Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants : 92</b>	<b>Pouvoirs : 14</b>	<b>Pour : 84</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 8</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2021

### c) Budget annexe « Spanc »

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants : 92</b>	<b>Pouvoirs : 14</b>	<b>Pour : 91</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2021

### d) Budget annexe « Zones d'activités »

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 92</b>	<b>Pouvoirs : 14</b>	<b>Pour : 92</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2021

## 6. AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

À LA MAJORITÉ,

Votants : 92	Pouvoirs : 14	Pour : 88	Contre : 0	Abstention : 4
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à engager les dépenses des opérations présentées au rapport à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- **PRÉCISE** que les crédits de paiement de 2021 sont inscrits au budget 2021 sur l'opération concernée.

## 7. ALSAPAN : ASSUJETISSEMENT À LA TVA SUR LA LOCATION DU BÂTIMENT

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 92	Pouvoirs : 14	Pour : 92	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à solliciter, auprès des services fiscaux, l'assujettissement à la TVA, concernant la location, à la société ALSAPAN, d'un bâtiment neuf nu sis Zone du Petit Breuil - 23100 La Courtine (section BA parcelle n°155), conformément à l'article 260-2 du code général des impôts, à compter du 4 janvier 2021 date de début du contrat de crédit-bail immobilier entre Haute-Corrèze Communauté et la société ALSAPAN.

# ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

## 8. PRISE DE COMPÉTENCE D'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

À LA MAJORITÉ,

Votants : 92	Pouvoirs : 14	Pour : 91	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de doter la Communauté de communes de la compétence d'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code à la Communauté de communes, conformément au III de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- **PRÉCISE** que cette délibération devra être notifiée au conseil municipal de chaque commune membre et que chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision communautaire pour se prononcer sur la modification des compétences et des statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la réponse du conseil municipal est réputée favorable.

- **PRÉCISE** qu'il n'émet pas de demande de se substituer à la Région pour l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial. La Région reste donc responsable de l'exécution de ces services, conformément à l'article L. 3111-5 du code des transports, modifié par le I, 24° de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.
- **APPROUVE** les statuts modifiés correspondant de Haute Corrèze Communauté.
- **AUTORISE** le Président à adopter et signer toute décisions, actes, lettres nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## AJOUT 1 : DEMANDE D'AIDE AU RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE MISSION MOBILITÉ

### À LA MAJORITÉ,

<b>Votants</b> : 92	<b>Pouvoirs</b> : 14	<b>Pour</b> : 62	<b>Contre</b> : 3	<b>Abstention</b> : 27
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	------------------------

Le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'appuyer la demande d'aide au recrutement auprès de l'ADEME.
- **AUTORISE** le Président à adopter et signer toute décisions, actes, lettres nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Alain Lanly quitte la séance. La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :*

*Nombre de délégués :*

- *en exercice : 102*
- *présents : 77 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 91 (dont 14 pouvoirs)*

## 9. CONVENTION CHEFS DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

### À L'UNANIMITÉ,

<b>Votants</b> : 91	<b>Pouvoirs</b> : 14	<b>Pour</b> : 91	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe de conventionnement d'adhésion au programme Petites villes de demain pour les deux candidatures retenues sur Haute-Corrèze Communauté (Ussel/La Courtine et Bort-les-Orgues/Neuvic)
- **VALIDE** la convention type d'adhésion,
- **AUTORISE** le Président à signer ces deux conventions d'adhésion,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## 10. PROJETS DE DEUX CONVENTIONS PORTANT CRÉATION D'ENTENTES POUR L'ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT DE LA VÈZÈRE EN CORRÈZE ET SUR LE BASSIN VERSANT DE LA CORRÈZE

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 91</b>	<b>Pouvoirs : 14</b>	<b>Pour : 91</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe de constitution d'une entente pour chacun des bassins versants de la Vézère et de la Corrèze auxquelles Haute Corrèze Communauté prendra part.
- **VALIDE** les projets de conventions proposés pour la constitution de ces ententes ;
- **DESIGNE** un représentant et un suppléant pour siéger au sein des « conférences » de ces deux ententes.
- **AUTORISE** le Président et son vice-président en charge de la compétence GEMAPI à signer les documents nécessaires,
- **AUTORISE** le Président et son vice-président en charge de la compétence GEMAPI à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MARKETING TERRITORIAL

### 11. ACQUISITION DE FONCIER ÉCONOMIQUE À SAINT-ANGEL

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants : 91</b>	<b>Pouvoirs : 14</b>	<b>Pour : 89</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 2</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** cette acquisition dans les conditions négociées et présentées en séance.

## PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

### 12. AUTORISATION DE SIGNATURE ET LANCEMENT DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRÈCHE À SORNAC

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants : 91</b>	<b>Pouvoirs : 14</b>	<b>Pour : 80</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 11</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	------------------------



Le conseil communautaire :

- **CONSIDÈRE** qu'il est dans l'intérêt de Haute-Corrèze Communauté de lancer la consultation relative à la fourniture d'un préfabriqué en application des articles R2124-1 et R2124-2 1° du code de la commande publique ;
- **APPROUVE** le lancement de la consultation relative à la fourniture d'un préfabriqué conformément aux articles précités ;
- **AUTORISE** le président à lancer la consultation, engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs, à la passation et à l'exécution du marché relatif à la fourniture d'un préfabriqué.

## AJOUT 2 : APPROBATION DU DON A LA VILLE D'USSEL DE LA PARTIE DU FONDS PHOTOGRAPHIQUE DE MICHEL CHADEYRON NON RETENU ET NON TRIÉ PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CORREZE

**À L'UNANIMITÉ,**

Votants : 91	Pouvoirs : 14	Pour : 91	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** ce don du fonds photographique Chadeyron, non retenu par les Archives Départementales de la Corrèze, dans les conditions fixées par une convention.

## RESSOURCES HUMAINES

### 13. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : ERIC ZIOLO

#### a) Déroulement de carrière

**À L'UNANIMITE,**

Votants : 91	Pouvoirs : 14	Pour : 91	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les créations de postes comme présentées au rapport ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

#### b) Tableau des effectifs

**À L'UNANIMITE,**

Votants : 91	Pouvoirs : 14	Pour : 91	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 30 mars 2021 comme présenté en annexe. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales

correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 14. ATTRIBUTION DE LA PRIME DE RESPONSABILITÉ À CERTAINS EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION (EMPLOIS FONCTIONNELS)

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 91	Pouvoirs : 14	Pour : 91	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **ADOpte** la mise en place du prime de responsabilité des emplois administratifs de direction ainsi proposée.  
Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 et sera applicable aux fonctionnaires occupant les fonctions de directeur général des services.
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

## QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 18 heures à Ussel.

Séance levée à 21h15.

Procès-verbal établi à Ussel, le 31 mars 2021.

Le président

Pierre Chevalier

